

## **ANNONCE EN PAGE 1 (en haut ou en bas, à voir)**

**Assemblée d'informations et de mobilisation du SSP ouverte à toutes et tous, «Caisse de pensions de l'Etat de Vaud: travailler plus longtemps pour gagner moins?»**

**Jeudi 17 janvier 2013, à 20h00, Grand salon, Buffet de la gare de Lausanne**

### **Caisse de pensions de l'Etat: dès janvier, se mobiliser!**

Le 6 novembre dernier a eu lieu une nouvelle séance de négociations entre le Conseil d'Etat et les organisations du personnel de la fonction publique sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). De nouvelles séances sont prévues les 13 et 20 décembre prochains ainsi que le 14 janvier 2013; manifestement, le Conseil d'Etat veut accélérer. Un bref rappel s'impose: ces négociations doivent déterminer qui va payer - et de quelle manière - pour que la CPEV atteigne le degré de couverture nouvellement fixé par la loi fédérale, soit 80% en 2052. A la fin décembre 2011, ce taux était de 62,26%. Pour arriver à 80%, il faudrait environ 4,5 milliards de francs sur l'ensemble de la période. Le moment est donc venu de nous mobiliser, et fortement. L'enjeu est en effet important: la CPEV concentre des questions essentielles: temps de travail (nombre d'années de cotisation, âge de la retraite, notamment), reproduction des inégalités sociales et salariales, pénibilité des conditions de travail, financement du salaire indirect (participation de l'employeur et des employés par le biais des cotisations).

Dans ce contexte, les propositions de l'employeur vont sans doute tourner autour des éléments suivants.

- **Allongement de la durée de cotisation pour parvenir aux pleins droits de la CPEV**

Alors qu'en 2005, il fallait travailler 35 ans pour obtenir les pleins droits, il faut aujourd'hui travailler 37.5 ans pour y parvenir. Dans les calculs et projections qui font l'objet des analyses du Conseil d'Etat, une durée minimale de quarante ans de cotisation est souvent évoquée.

- **Allongement de la période prise en compte pour calculer le droit à la rente**

Dans bon nombre de projections et calculs, l'idée de l'employeur est de ne plus prendre en compte les trois dernières années de salaire pour calculer le montant de la rente, mais une période bien plus longue (14 ans, par exemple). Résultat: une baisse drastique du montant de la rente, bien plus sensible, évidemment, pour les bas salaires.

- **Introduction d'un «âge pivot» qui remplacerait la notion «d'âge terme»**

Aujourd'hui, il est possible de prendre sa retraite avec les pleins droits dès que les 37.5 ans de cotisation sont atteints et que l'âge minimal (58 ans ou 60 ans selon les fonctions) est atteint. Un âge pivot change radicalement la donne: il pénalise financièrement toute personne partant à la retraite avant cet âge terme (plus l'anticipation est importante, plus la pénalité est lourde). Il permet aussi à celles et ceux qui restent travailler après cet âge pivot d'augmenter leur rente future. Résultat: une retraite anticipée est impossible pour les bas salaires, trop fortement pénalisés. Il faut donc trimer jusqu'à l'âge terme, voire au-delà pour grappiller encore quelques francs de rente.

### - **Augmentation des cotisations**

Il s'agit de prélever des cotisations plus importantes sur les salaires. Selon les projections disponibles, il faudrait ajouter huit pour cents de cotisations sur les salaires, durant quarante ans, pour arriver au taux fixé par la législation fédérale. Cela pourrait signifier, dans certains cas, des baisses nominales de salaires, si la différence de cotisation par rapport à aujourd'hui n'était pas entièrement payée par l'employeur.

Pour le SSP, c'est à l'employeur de payer pour les retraites des salarié.e.s de la fonction publique, ceci principalement par deux voies: d'abord par un versement conséquent à la CPEV (sous forme de versement unique ou de manière plus allongée dans le temps) et ensuite par une cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur. En effet, si la CPEV est aujourd'hui en dessous de la capitalisation fixée par la loi, ce n'est pas en raison de prestations trop généreuses aux pensionné.e.s, mais parce qu'elle a perdu des centaines de millions de francs sur les marchés boursiers.

### **Le piège du Conseil d'Etat**

Pour l'heure, le Conseil d'Etat essaye d'enfermer les organisations du personnel dans un piège. Le gouvernement veut en effet que chaque organisation du personnel se prononce sur un modèle à privilégier (par exemple carrières longues contre carrières courtes, hommes contre femmes, etc.) à l'intérieur de la Caisse de pensions. Concrètement, cela se traduirait par le fait d'opposer des catégories de salarié.e.s à d'autres, soi-disant pour gommer des inégalités. Une fois ce «choix» effectué, le Conseil d'Etat annoncerait le montant qu'il est disposé à mettre pour renflouer la CPEV.

Pour le SSP, ce procédé est inacceptable. Cela revient à privilégier des catégories de personnels aux dépens d'autres. Nous refusons clairement d'entrer dans la négociation de cette manière. Il ne s'agit pas de discuter, aujourd'hui, des privilèges relatifs des uns par rapport aux autres au sein de la CPEV. Ou alors, s'il faut discuter des véritables privilégiés de la politique du Conseil d'Etat depuis de longues années, il faut aller voir ailleurs (voir encadré ci-dessous). Ce n'est pas du côté des employé.e.s de la fonction publique que se trouvent les privilégiés du canton.

Ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est que le Conseil d'Etat assume son rôle d'employeur et présente son plan pour satisfaire les exigences fédérales. Une fois ce plan sur la table, la négociation pourra commencer. Chacun sera alors à sa place. Nous nous battons, de notre côté, pour que les salarié.e.s de la fonction publique n'aient pas à supporter le poids de cette nouvelle législation fédérale, ni le poids des pertes financières de la CPEV dues à la crise. C'est donc déjà clair, quoi qu'il arrive ces prochaines semaines: nous devons nous mobiliser pour défendre nos conditions de travail et nos retraites. Il faut s'y préparer dès aujourd'hui.

Dès la rentrée de janvier, le SSP est à disposition des collègues et des collectifs qui, sur les lieux de travail, souhaitent organiser des séances d'informations sur la Caisse de pensions et sur les négociations en cours. N'hésitez donc pas à prendre contact avec notre syndicat: des membres de la délégation viendront présenter les enjeux et l'état des lieux des négociations. Préparons ensemble la mobilisation! Vous pouvez également visiter notre site [www.ssp-vaud.ch](http://www.ssp-vaud.ch) pour consulter les dates et lieux des assemblées ainsi que les résolutions qui y sont adoptées.